

## **COMMUNE DE RIGNEY**

### **Département du Doubs**

Séance de Conseil Municipal du 20 août 2021  
À 20h30.

Convocation : 16/08/2021

Président de séance : Nathalie CONCET, le Maire

Secrétaire de séance : Anne CONFAIS

Étaient présents : Claudine ROYER – Pascal HERMANN – Claude CARTERON\* – Edith MEUTELET – Nathalie CONCET - Anne CONFAIS

*\*Monsieur CARTERON est porteur de deux pouvoirs – possibilité instaurée par la mise en place de l'état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.*

Était absent excusé : Pierre DAOUDAL - Frédéric HELAINE - Pascal BOINOT (pouvoir donné à Claude CARTERON) - Lionel TOURNIER (pouvoir donné à Claude CARTERON)

Était absent : Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à 20h30

### **DÉLIBÉRATION N° 50 – APPROBATION DU CRCM DU 14 MAI 2021**

Madame le Maire rappelle le contexte : lors de la dernière séance du conseil municipal, les membres du Conseil, suite à un oubli, n'ont pas été destinataires du compte rendu. Il a donc été décidé de surseoir à cette délibération et de soumettre cette approbation au prochain conseil. Ledit compte rendu a été remis par mail le 05/07/2021.

Le maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu.

**Vote : Contre : Abstention : Pour : 08**

### **DÉLIBÉRATION N° 51 – APPROBATION DU CRCM DU 02/07/2021**

Madame le Maire présente le compte rendu du conseil municipal du 02/07/2021.

Elle demande au conseil de bien vouloir approuver ce dernier.

Les membres du Conseil approuve le compte rendu.

**Vote : Contre : Abstention : Pour : 08**

**DÉLIBÉRATION N° 52 – PROVISIONS POUR RISQUES POUR LES BUDGETS DE LA COMMUNE , DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire propose de surseoir à cette délibération, les éléments du trésorier n'ayant pas été reçus.

**Vote : Contre : Abstention : Pour : 08**

**DÉLIBÉRATION N° 52 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL – AU COMPTE 2031/041**

Madame la première adjointe présente le contexte :

La prévision budgétaire inscrite au compte 2031/041 aurait dû être inscrite en opérations réelles au compte 2031 (et non en opération d'ordre 041) . En conséquence, il convient de prendre une décision modificative du Budget 2021 comme suit :

- dépenses d'investissement opérations d'ordre chapitre 041 compte 2031 - 57000 €
- dépenses d'investissement opérations réelles compte 2031 + 57000 €

L'exposé entendu, le conseil municipal décide :

- d'accepter cette décision modificative pour le budget communal

**Vote : Contre : Abstention : Pour : 08**

**DÉLIBÉRATION N° 53 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – DECISION RECTIFICATIVE**

Madame la première adjointe expose les motifs suivants :

Pour mémoire extrait de la délibération n° 28 du 16 avril 2021

Le budget primitif 2021 de la commune est équilibré :

- à 267490 € en dépenses et en recettes d'investissement
- excédentaire en section de fonctionnement :
  - Dépenses : 366 996,18€
  - Recettes : 493630,23€
  - excédentaire à 126554.05€

Suite à une erreur matérielle concernant l'excédent de fonctionnement constaté sur le budget de la commune, il s'agit de rectifier le montant comme suit :

Le budget primitif 2021 de la commune s'établit comme suit :

Section d'investissement : 267 490€ équilibré

Section de fonctionnement :

Dépenses : 366 996,18€

Recettes : 493 630.23€

Excédentaire à : 126 634.05€

L'exposé de Mme Le Maire entendu, le conseil municipal décide :

- *d'accepter le montant rectifié excédentaire de la section de fonctionnement et de le porter à 126 634.05€*

### **DÉLIBÉRATION N° 54 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS**

Madame le Maire expose les faits :

Suite à l'installation du pylône Télécom chemin du Raguét, les travaux envisagés par ENEDIS pour le raccordement électrique de l'antenne doivent emprunter le terrain communal. Il est donc nécessaire d'établir une convention de servitude.

Le montant de la compensation est porté à 20€ (unique).

Les travaux de raccordement auront lieu fin août.

Concernant les opérateurs susceptibles de se raccorder, SFR sera le premier opérateur puisqu'il est à l'origine de la demande d'installation du pylône via la société HYVORY. Les autres opérateurs pourront également se raccorder au fur et à mesure.

Après avoir pris connaissance du plan et de la convention transmise par ENEDIS, et l'exposé de Mme le Maire entendu les membres du conseil :

- *accepte la convention*
- *autorise Mme le Maire à la signer*

**Vote : Contre : Abstention : Pour : 08**

### **DÉLIBÉRATION N° 55 – ARRÊTÉ DE REPRISE DES CONCESSIONS EN L'ÉTAT D'ABANDON DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

**Vote : Contre : Abstention : Pour : 08**

## QUESTIONS DIVERSES

- désignation de conseillers volontaires en charge du suivi du document unique  
Mme MEUTELET, Monsieur CARTERON et Mme CONFAIS seront en charge de ce suivi. Une première réunion sera organisée pour mettre en place les modalités .
- retour de la réunion travaux du 23 juillet 2021 : l'entreprise GALIZA a rendu son diagnostic concernant la réhabilitation de l'ancienne école. Ce rapport met en avant un poste très important à envisager qui est celui du chauffage. Une réunion de la commission travaux sera programmée très prochainement pour un nouveau point et une mise en perspective des prochaines étapes à entreprendre.
- retour sur les démarches en cours pour la protection de la source de Chaudefontaine : grâce à Monsieur Lionel TOURNIER nous avons eu un contact avec le ministère de la transition écologique et l'Agence de l'eau pour la protection de la source. Dans le cadre du schéma directeur de l'eau il est envisagé de demander à l'entreprise attributaire une étude sur la mise en sécurité de la source. Une réunion sera programmée début septembre avec NALDEO.
- fête des étangs du 28 août
- journée environnement du 16 octobre : cette journée regroupera les interventions du SYTEVOM (ateliers sur le tri des déchets) – la LPO (ateliers nichoirs) – nettoyage du village par les bénévoles.

## TOUR DE TABLE

Claude Carteron : est ce qu'il y a des obligations concernant le chêne remarquable qui s'est effondré dans la mesure où c'est un arbre classé. Madame le Maire a pris contact avec l'ONF qui lui a précisé qu'il n'y avait aucune obligation. Le retour est identique de la part des associations spécialistes.

Nettoyage de la source : date à programmer

Demande d'un nouveau planning pour les réunions des commissions et du Conseil Municipal.

## Séance levée à 22h40

<b>DCM 50</b>	<b><u>APPROBATION DU CRCM DU 14 MAI 2021</u></b>
<b>DCM 51</b>	<b><u>APPROBATION DU CRCM DU 02 JUILLET 2021</u></b>
<b>DCM 52</b>	<b><u>DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL AU COMPTE 2031/041</u></b>
<b>DCM 53</b>	<b><u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – DECISION RECTIFICATIVE (dcm n° 28 du 16/04/2021)</u></b>
<b>DCM 54</b>	<b><u>CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE HYVORY DANS LE CADRE DU RACCORDEMENT DU PYLONARRETE DE REPRISE DES CONCESSION EN L'ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL</u></b>
<b>DCM 55</b>	<b><u>ARRETE DE REPRISE DES CONCESSION EN L'ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL</u></b>

<b>Noms</b>	<b>Signatures</b>
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	Pouvoir donné à Claude CARTERON
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	Absent excusé
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	
Frédéric HELAINE	Absent excusé
Lionel TOURNIER	Pouvoir donné à Claude CARTERON
Mathieu VIENNET	Absent